

4 Économie

Allocations de rentrée scolaire (ARS)

La campagne d'enrôlement a commencé

E. NDONG-ASSEKO

Libreville/Gabon

LA campagne en vue de l'enrôlement des enfants aux fins de la perception des allocations de rentrée scolaire (ARS), au titre de l'année scolaire 2019-2020, a été lancée hier par la Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat (CPPF).

À cet effet, les directeurs centraux des Ressources humaines (DCRH) tant des départements ministériels que des institutions de la République, étaient réunis autour de la directrice générale-adjointe de la CPPF, Aurélie Odouma, pour échanger sur des modalités des procédures d'enrôlement adoptées.

L'allocation de rentrée scolaire se définit comme une prestation sociale que l'Etat verse chaque année, peu avant la rentrée scolaire, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé à charge, pour les aider à financer l'achat des fournitures scolaires. Son fondement juridique se trouve dans la Loi n°007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants droit. La CPPF a noté qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, le taux d'atteinte des objectifs ARS a été de 85% ; tandis que celui des allocations payées oscillait autour de 90%. Le souhait des uns et des autres est d'aller plus loin avec des taux plus améliorés.



Photo : Antoine Essone Ndong

La directrice générale adjointe de la CPPF, Aurélie Odouma (centre), présidant la réunion.

Les questionnements des DCRH, très au fait des préoccupations sociales des agents de l'Etat dont ils ont la gestion, portaient sur de nombreux points, notamment la tenue d'une vraie base de données des agents qui les épargne-

raient des remplissages annuels des formalités relatives à ces ARS ; les disparités de satisfaction entre agents ayant déposé les dossiers au même moment ; les agents ayant des enfants étudiant à l'étranger et d'autres dont les en-

fants apprennent au Gabon quand le parent exerce, lui, à l'étranger ; l'accès facile au certificat de scolarité de la CPPF ; les délais formels de dépôt du dossier... Autant de préoccupations qu'ont exprimé les interlocuteurs les DCRH.

Les cadres de cette administration ont apporté des éclairages nécessaires pour favoriser une jouissance parfaite des ARS aux enfants scolarisés des agents de l'Etat. Il s'agissait, par exemple, de rassurer les uns et les autres sur le fait que plusieurs points de réflexions ont porté sur des innovations. Il en est ainsi pour l'accès au Certificat de scolarité de la CPPF, qui peut être obtenu par voie informatique.

Pour cela, il suffit d'aller

dans un Cyber et cliquer sur le site web de la CPPF. C'est d'ailleurs par ce canal plus pratique que les envois de dossiers peuvent également s'opérer. La date limite de dépôt étant fixée au 30 juin 2019, une véritable mobilisation devrait s'effectuer au niveau des administrations, afin que les ayants droit ne perdent pas le bénéfice de la jouissance des ARS.

Le 30 avril prochain sera lancée la campagne pour l'intérieur du pays. En fait, dans les prévisions arrêtées, le 1er versement de ces allocations devrait avoir lieu en fin septembre. Tout a été mis en œuvre pour que des dysfonctionnements ne viennent pas compromettre la jouissance par les ayants droit de ces ARS.

Zones franches africaines

L'impact des zones franches dans le développement durable

E. NDONG-ASSEKO

Libreville/Gabon

L'ATELIER international de l'Organisation africaine des zones franches (AFZO) a réuni hier, à Libreville, les représentants de la trentaine de pays membres de cette structure autour de la thématique : « L'impact des zones franches dans l'atteinte des objectifs de développement économique durable ».

Ouvrant ces importantes assises, au nom du gouvernement, le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'alimentation chargé du programme Graine, Biendi Maganga-Moussavou (représentant son collègue de l'Economie) s'est réjoui du choix porté sur le Gabon pour abriter cet atelier international. Il a loué le rôle très actif et positif joué par l'AFZO dans la promotion

et le développement des zones économiques spéciales en Afrique, la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok étant à cet effet la meilleure illustration. Créée en 2012, la zone de Nkok inspire de nombreux enseignements dont « la formidable réussite qu'elle a contribué à structurer qu'est l'industrialisation de la filière bois, grâce à nombre d'implantations d'usines. Ainsi, le Gabon a transformé son secteur bois en moins de 10 ans, contribuant à la création de 3600 emplois directs », a souligné le ministre de l'Agriculture. Relevant également « l'importance de la nécessité de voir coexister deux régimes fiscaux dans la même zone, grâce à l'adoption de la loi sur les zones d'investissements spéciales, à savoir le régime privilégié et le régime commun. »

Ainsi, la Zone économique spéciale de Nkok, qui



Photo : Antoine Essone Ndong

Le secrétaire général de l'AFZO, Ahmed Bennis lors de son propos.

marque un tournant décisif dans le développement économique du Gabon, est « conforme à la vision stratégique du président de la République SE Ali Bongo Ondimba », et appelle d'autres engagements similaires avec « la création prochaine des zones agricoles à forte productivité, qui seront en fait des agro-

pôles permettant l'organisation de divers bassins agricoles par filières spécifiques. »

Revenant sur les présentes assises, Biendi Maganga-Moussavou a indiqué : « l'atelier de ce jour offre également l'occasion de passer en revue et d'harmoniser nos vues sur les réformes majeures, notamment dans

le développement du commerce régional, ainsi que dans la mise en œuvre des politiques de bonne gouvernance, environnementale et sociale. »

Secrétaire général de l'AFZO, Ahmed Bennis a loué la forte expertise internationale engrangée en si peu de temps par l'Organisation africaine des zones franches, pourtant créée en décembre 2015. Il devait également s'appesantir sur certaines missions de cette entité, notamment son soutien dans le développement de ces zones franches, à travers la promotion des standards internationaux et les partenariats dont ceux avec l'AFZO et la Banque africaine de développement (BAD).

L'AFZO fait appel à plusieurs outils en vue de la dynamisation de ses activités, à l'exemple de la formation, de la

communication et du marketing. C'est dans cette optique qu'il existe, entre autres, un AFZOAtlas, qui effectue un recensement des zones économiques, tout en identifiant leurs besoins qu'il compile dans une base de données pour d'éventuels ajustements. L'administrateur général de la ZES de Nkok, Gabriel Ntougou perçoit la poursuite de cette dynamique dans la présence « de nombreux experts sur les questions de développement des zones franches qui sont parmi nous aujourd'hui. D'autant qu'ils aborderont les sujets essentiels du moment et les perspectives déterminantes pour maintenir le cap de la croissance déjà amorcée dans le cadre du modèle gabonais. » Après les travaux en ateliers, une visite de la ZES de Nkok a clos ces travaux.

Promotion

Le Gabon à l'honneur en France

MSM

Libreville/Gabon

L'ÉCONOMIE gabonaise sera sous les feux des projecteurs aujourd'hui à Paris. En effet, sous le

haut patronage de Gérard Larcher, président du Sénat français, et le parrainage de Christophe-André Frassa, président du groupe d'amitié France-Afrique centrale, un colloque économique sur le Gabon, au Palais du

Luxembourg, se tient ce vendredi.

Cette rencontre est organisée en partenariat avec Business-France et la direction générale du Trésor, avec la participation du Premier ministre gabonais, Julien Nkoghe Be-

kale. Il a pour objectif de vendre le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), afin que les potentiels investisseurs puissent se positionner en amont, sur les marchés concernés pour remporter des contrats et

rencontrer des partenaires potentiels.

À la faveur de cette initiative, plusieurs thèmes liés à la situation socio-économique du Gabon seront abordés. Il s'agit, entre autres : des perspectives économiques et

le climat des affaires ; le Gabon vert (agroalimentaire, industrie du bois) ; le Gabon industriel (énergie, mines) ; le Gabon des services (transport, logistique, numérique, tourisme) et le financement de projets.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 29/03/2019				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	FIXING		DEV/CFA	DEV	CFA			
	EUR/DEV	DEV/COT				en date du		
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	29/03/2019	5 311,52
USD	1,1218	1USD =	584,736	1 USD	607,258	DOW JONES	29/03/2019	25 677,97
CAD	1,5066	1CAD =	435,389	1 CAD	469,051			
JPY	124,1600	1JPY =	5,283	100 JPY	557,555			
GBP	0,8556	1GBP =	766,708	1 GBP	820,609			
CHF	1,1185	1CHF =	586,461	100 CHF	62,980,52			
ZAR	16,4942	1ZAR =	39,769	100 ZAR	4 209,50			
MAD	10,8532	1MAD =	60,439	1 MAD	63,82			
CNY	7,5595	1CNY =	86,773	1CNY	89,38			
KES	113,1700	1KES =	5,796	1KES	5,97			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
29 Mars 2019: 67,35